

*ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES*  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 108<sup>e</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION  
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 28 AOÛT 2025, PAR CONFÉRENCE WEB

APPROUVÉ LE 27 NOVEMBRE 2025

**PROCÈS-VERBAL DE LA 108<sup>E</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 28 AOÛT 2025, PAR CONFÉRENCE WEB**

---

**PRÉSENTS**

Cyr, Manon	Ville de Chibougamau
Desgagnés, Claudine	Localité de Valcanton
Dubé, Réal	Ville de Matagami
Elliott, André	Localité de Villebois
Lebrun, Sébastien	Localité de Radisson
Lemoynes, Denis	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain	Ville de Chibougamau

**ABSENTS**

Belleau-Poirier, Caroline	Ville de Chapais	
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Fortin, Jacques	Ville de Chapais	
Lafrenière, Guy	vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon

**INVITÉ**

Boivin, Philippe	Directeur régional du MAMH
------------------	----------------------------

**ÉGALEMENT PRÉSENTES**

Arseneault, Linda	Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude	Directrice générale
Payer, Annie	Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

**FORMANT QUORUM**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Sébastien Lebrun préside la séance. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte à 11 h 41.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Sébastien Lebrun fait la lecture de l'ordre du jour.

**Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-01**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 107<sup>e</sup> séance régulière tenue le 5 juin 2025
4. Administration
  - 4.1 Correspondance
  - 4.2 États financiers, chèque émis et salaires payés au 31 mars, 30 avril, 31 mai, 30 juin et 31 juillet 2025

- 4.3 Fonds Eastmain : états financiers et chèque émis au 31 mars, 30 avril, 31 mai, 30 juin et 31 juillet 2025
- 4.4 États financiers vérifiés au 31 mars 2025
- 4.5 Adjudication du contrat pour la construction des bureaux administratifs
5. Ententes et partenariats
  - 5.1 Priorités annuelles d'intervention du Fonds régions et ruralité 2025-2026
  - 5.2 Reddition de comptes 2024-2025 – Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité
  - 5.3 Adoption du plan d'action de l'Entente spécifique portant sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Baie-James, 2024-2029
  - 5.4 Coordination régionale de Secondaire en spectacle 2026-2028 – REG
  - 5.5 Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme Baie-James 2025-2027
6. Fonds culturel régional
  - 6.1 FCR22-022 – Ce qu'il reste des Feux – Phase 2 – REG
  - 6.2 FCR22-023 – Première édition de la Semaine du patrimoine Baie-James – REG
7. Fonds québécois d'initiatives sociales
  - 7.1 SIS24-001 – Des solutions bienveillantes – Volet ligue amicale OB – CHA
  - 7.2 SIS24-002 – La soupe populaire – CHI
  - 7.3 SIS24-003 – Rassembler pour mieux aider – VAL
  - 7.4 SIS24-004 – Les Clés de la réussite – CHA-CHI
  - 7.5 SIS24-006 – Le garde-manger de Valcanton et Villebois
8. Programmes de soutien au développement social
  - 8.1 PDC-139 – Pajegasque en fête 2025 – VAL-VIL
  - 8.2 PIEC-106 – Recouvrement de chaises – CHI
  - 8.3 PIEC-107 - Acquisition et installation d'un système de traitement des eaux usées – CHI
  - 8.4 PIEC-108 – Remplacement d'équipements désuets – CHI
  - 8.5 PIEC-110 – Acquisition de matériel apicole – LSQ
9. Divers
10. Questions du public
11. Prochaine séance
12. Levée de la séance

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 107<sup>E</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 5 JUIN 2025**

Le procès-verbal de la 107<sup>e</sup> séance régulière tenue le 5 juin 2025 est déposé pour adoption.

**Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-02**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 107<sup>e</sup> séance régulière tenue le 5 juin 2025 comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4. **ADMINISTRATION**

##### 4.1. **CORRESPONDANCE**

La correspondance du 2 juin au 19 août 2025 est déposée pour information.

##### 4.2. **ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 MARS, 30 AVRIL, 31 MAI, 30 JUIN ET 31 JUILLET 2025**

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 31 mars, 30 avril, 31 mai, 30 juin et 31 juillet 2025, sont déposés pour adoption.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-03**

**D'ADOPTER** les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 mars, 30 avril, 31 mai, 30 juin et 31 juillet 2025, comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### 4.3. **FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 MARS, 30 AVRIL, 31 MAI, 30 JUIN ET 31 JUILLET 2025**

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 mars, 30 avril, 31 mai, 30 juin et 31 juillet 2025 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

**Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-04**

**D'ADOPTER** les états financiers et les chèques émis au 31 mars, 30 avril, 31 mai, 30 juin et 31 juillet 2025 du Fonds Eastmain comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### 4.4. **ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 MARS 2025**

Les états financiers vérifiés au 31 mars 2025 sont déposés pour adoption.

**CONSIDÉRANT** le dépôt pour adoption des états financiers vérifiés au 31 mars 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** deux signataires doivent être nommés.

**Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-05**

**D'ADOPTER** les états financiers vérifiés au 31 mars 2025 comme présentés;

**D'AUTORISER** René Dubé et Alain Poirier à signer lesdits documents pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.5. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DES BUREAUX ADMINISTRATIFS**

**CONSIDÉRANT** le lancement de l'appel d'offres public 2025-AO-001 relativement à la construction des nouveaux bureaux administratifs de l'Administration régionale Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions a été effectuée publiquement le mardi 26 août 2025, à compter de 16 h 01;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été déposées avant la date et l'heure limite de réception des soumissions, soit :

- Hardy Construction inc. : 7 731 294,81 \$ (taxes incluses);
- Les Constructions Binet inc. : 7 868 111,36 \$ (taxes incluses);
- Construction Francis Roy : 9 297 033,72 \$ (taxes incluses);

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James a procédé à l'évaluation des soumissions, laquelle a révélé une erreur d'addition dans la ventilation des prix soumis par Les Constructions Binet inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** cette erreur mathématique ne nécessite aucune explication ou raisonnement complexe;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la clause 2.01.05 « Règles d'interprétation du prix » des documents d'appel d'offres (*Régie – 2025-AO-001*), l'Administration régionale Baie-James est autorisée à corriger les erreurs de calcul mathématique pour fins d'adjudication du contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la correction de l'erreur d'addition dans la soumission de Les Constructions Binet inc. établit un nouveau prix total de 6 648 221,54 \$, soit un total après taxes de 7 643 792,72 \$, ce qui en fait la soumission la plus basse conforme.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-06**

**D'ADJUGER** le contrat de construction des nouveaux bureaux administratifs de l'Administration régionale Baie-James à Les Constructions Binet inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme maximale de 6 648 221,54 \$, plus les taxes applicables;

**D'AUTORISER** la direction générale ou la direction générale adjointe et direction des affaires juridiques à signer, exécuter et livrer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, tous les actes, contrats, documents et écrits, de même qu'à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'elles peuvent, à leur

discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution ainsi qu'au contrat ainsi octroyé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. ENTENTES ET PARTENARIATS**

**5.1. PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2025-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité – volet 2, l'Administration régionale Baie-James doit déterminer ses priorités annuelles d'intervention pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-07**

**D'ADOPTER** les priorités annuelles d'intervention 2025-2026 comme présentées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.2. REDDITION DE COMPTES 2024-2025 – FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ**

**CONSIDÉRANT** la signature de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2024-2029;

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la reddition de comptes annuelle au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-08**

**D'ADOPTER** la reddition de comptes pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 ainsi que toutes ses annexes qui y sont liées pour l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3. ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE L'ENTENTE SPÉCIFIQUE PORTANT SUR L'ADAPTATION RÉGIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES ÂNÉES DANS LA RÉGION DU NORD-DU-QUÉBEC, SECTEUR BAIE-JAMES, 2024-2029**

**CONSIDÉRANT** la résolution ARBJCA-2025-02-20-09 confirmation la participation de l'Administration régionale Baie-James (l'« **ARBJ** ») à l'*Entente spécifique portant sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Baie-James, 2024-2029* (l'« **Entente** »);

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'Entente, l'ARBJ doit élaborer et adopter un plan d'action préalablement déposé à son comité de gestion.

**Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-09**

**D'ADOPTER** le plan d'action 2024-2029 découlant de l'*Entente spécifique portant sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Baie-James, 2024-2029*, comme présenté;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste jugé utile ou nécessaire ou signer tout document, de quelque nature qu'il soit relativement à ce plan d'action et aux projets qui en découlent, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4. COORDINATION RÉGIONALE DE SECONDAIRE EN SPECTACLE 2026-2028 – REG**

**CONSIDÉRANT QUE** Secondaire en spectacle constitue une vitrine essentielle pour le développement des talents artistiques des élèves du secondaire dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative régionale offre aux jeunes l'occasion de participer à des activités culturelles structurées et stimulantes, favorisant ainsi leur engagement et leur développement personnel;

**CONSIDÉRANT QUE** le rayonnement régional et provincial de cette démarche renforce la vitalité culturelle et l'image positive de la Baie-James en démontrant son engagement envers l'épanouissement de sa jeunesse;

**CONSIDÉRANT QUE** la coordination centralisée et la promotion adaptée permettent d'augmenter la participation et la qualité des expériences artistiques offertes aux jeunes de toutes les communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet valorise les talents locaux tout en cultivant la fierté des jeunes pour leur région et le soutien entre eux, renforçant ainsi le tissu social et le sentiment d'appartenance;

**CONSIDÉRANT QUE** les données des dernières années démontrent une progression constante de l'intérêt des jeunes jamésiens envers les différentes étapes du programme et les bénéfices du projet à la Baie-James.

**Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-10**

**D'ACCORDER** à Loisir Sport Baie-James une subvention maximale de 181 261 \$, répartie sur une période de trois ans, pour la réalisation de son projet « Coordination régionale de Secondaire en spectacle 2026-2028 – REG »;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5. ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL ET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN TOURISME BAIE-JAMES 2025-2027**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère du Tourisme a confirmé son appui à une nouvelle entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme Baie-James pour la période 2025-2027;

**CONSIDÉRANT** le nombre d'entreprises touristiques en activité à la Baie-James et la nécessité de stimuler l'économie de la région par la mise en œuvre d'une offre touristique innovante, de qualité et durable;

**CONSIDÉRANT QUE** plus d'une trentaine de projets ont bénéficié d'une aide financière dans le cadre des ententes de partenariat en tourisme à la Baie-James depuis les dix dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** Tourisme Baie-James a confirmé sa participation financière à hauteur de 300 000 \$ dans l'entente 2025-2027.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-11**

**QUE** l'Administration régionale Baie-James contribue à l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme Baie-James 2025-2027 pour un maximum de 160 000 \$, réparti sur deux années;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer, exécuter et livrer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, tous les actes, conventions, documents et écrits, de même qu'à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'elle peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution;

**DE DÉLÉGUER** à la direction générale la gestion de la partie du Fonds régions et ruralité qui sera administrée dans le cadre de cette entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. FONDS CULTUREL RÉGIONAL**

**6.1. FCR22-022 – CE QU'IL RESTE DES FEUX – PHASE 2 - REG**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds culturel régional et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet favorise l'accès à la médiation culturelle dans des communautés éloignées;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche soutient la création et la diffusion d'une œuvre collective ancrée dans l'identité régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** les feux de 2023 ont marqué et façonné la région, et qu'il est essentiel d'en préserver la mémoire comme élément de notre patrimoine collectif;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à 3 objectifs du cadre normatif du Fonds culturel local et régional;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente de développement culturel 2022-2025*.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-12**

**D'ACCORDER** à FaunENord une subvention maximale de 20 000 \$ pour la réalisation de son projet « Ce qu'il reste des Feux – Phase 2 - REG »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6.2. FRC22-023 – PREMIÈRE ÉDITION DE LA SEMAINE DU PATRIMOINE BAIE-JAMES – REG

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds culturel régional et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet sensibilise l'ensemble de la population au patrimoine jamésien en proposant des activités éducatives et participatives adaptées à tous les groupes d'âge;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue à préserver et transmettre l'identité culturelle régionale en mobilisant les citoyens autour de la découverte et de la valorisation du patrimoine local;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à trois objectifs du cadre normatif du Fonds culturel local et régional;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente de développement culturel 2022-2025*.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-13**

**D'ACCORDER** à la Société d'histoire de la Baie-James une subvention maximale de 21 490 \$ pour la réalisation de son projet « Première édition de la Semaine du patrimoine Baie-James - REG »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES**

### **7.1. SIS24-001 – DES SOLUTIONS BIENVEILLANTES – VOLET LIGUE AMICALE OB – CHA**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les orientations du Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029, plus précisément dans la Priorité 3 – *Encourager l'égalité et l'équité afin de promouvoir l'inclusion et la participation sociale des personnes vivant dans la pauvreté, l'exclusion, ou à risque de l'être*, en répondant à l'action 3.1.1, qui vise à *mettre en place des événements communautaires et des activités sociales inclusives pour renforcer les liens sociaux, favoriser l'intégration et lutter contre les préjugés*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet encourage l'adoption de saines habitudes de vie chez les personnes en situation d'isolement ou de vulnérabilité, tout en renforçant leur pouvoir d'agir et leur autonomie grâce à un accompagnement personnalisé;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative vise à réduire la détresse psychologique et l'isolement social tout en créant des espaces d'échanges inclusifs qui favorisent un fort sentiment d'appartenance à la communauté.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Alain Poirier.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-14**

**D'ACCORDER** à Objectif Bienveillance, pour l'année 2025-2026, une subvention maximale de 49 540 \$ pour la réalisation de son projet « Des solutions bienveillantes - Volet ligue amicale OB – CHA »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.2. SIS24-002 – LA SOUPE POPULAIRE – CHI**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les orientations du Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, plus précisément dans la Priorité 1 – *Contribuer à la sécurité alimentaire des personnes en situation de vulnérabilité*, en répondant à l'action 1.1.1, qui vise à *soutenir financièrement les services d'aide alimentaire existants, tels que les popotes roulantes, les cuisines collectives et les services de dépannage alimentaire*, ainsi qu'à l'action 1.4.1, qui vise à *collaborer avec les écoles et les centres de santé pour intégrer des programmes de sécurité alimentaire dans leurs services*.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond aux besoins fondamentaux des personnes en situation de précarité en leur assurant l'accès à une alimentation saine et équilibrée;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet encourage la participation citoyenne en créant un espace d'échange et de solidarité entre les membres de la communauté, peu importe leur statut socioéconomique;

**CONSIDÉRANT QU'**un volet complémentaire du projet soutient la réussite éducative en offrant un apport alimentaire essentiel aux enfants en situation de vulnérabilité socioéconomique, contribuant ainsi à leur bien-être, à leur concentration et à la création d'un environnement propice à l'apprentissage.

**Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-15**

**D'ACCORDER** au Carrefour communautaire de Chibougamau, pour la période 2025-2028, une subvention maximale de 166 980 \$ pour la réalisation de son projet « La soupe populaire - CHI »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.3. SIS24-003 – RASSEMBLER POUR MIEUX AIDER – VAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les orientations du Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, plus précisément dans la Priorité 1 – *Contribuer à la sécurité alimentaire des personnes en situation de vulnérabilité*, en répondant à l'action 1.1.1, qui vise à *soutenir financièrement les services d'aide alimentaire existants, tels que les popotes roulantes, les cuisines collectives et les services de dépannage alimentaire*, ainsi qu'à l'action 1.4.1 qui vise à *collaborer avec les écoles et les centres de santé pour intégrer des programmes de sécurité alimentaire dans leurs services*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à améliorer concrètement les conditions de vie des personnes en situation de vulnérabilité en agissant tant sur leurs besoins de base que sur les causes de l'exclusion sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet favorise l'éducation nutritionnelle, la valorisation des savoir-faire locaux et la participation citoyenne, tout en offrant un espace d'échange et de solidarité ouvert à tous et inclusif;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue par ses actions de façon tangible et durable à la réduction des inégalités sociales;

**CONSIDÉRANT QU'**un volet complémentaire du projet soutient la réussite éducative en offrant un apport alimentaire essentiel aux enfants en situation de vulnérabilité socioéconomique, contribuant ainsi à leur bien-être, à leur concentration et à la création d'un environnement propice à l'apprentissage.

**Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-16**

**D'ACCORDER** à Village en santé Valcanton, pour l'année 2025-2026, une subvention maximale de 87 000 \$ pour la réalisation de son projet « Rassembler pour mieux aider – VAL »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.4. SIS24-004 – LES CLÉS DE LA RÉUSSITE – CHA-CHI**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les orientations du Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, plus précisément dans la Priorité 4 – *Augmenter l'autonomie des personnes en situation de vulnérabilité pour une plus grande participation économique*, en répondant à l'action 4.1 et 4.3, qui vise à *renforcer les compétences professionnelles afin de favoriser l'accès à l'emploi et développer des programmes d'accompagnement à l'emploi*.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à renforcer le pouvoir d'agir et l'autonomie financière des personnes en situation de vulnérabilité, notamment par des formations axées sur l'indépendance économique et des activités d'éducation populaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet favorise l'inclusion sociale et la participation citoyenne des personnes vivant dans la pauvreté, l'exclusion ou à risque de l'être, en soutenant leur autonomisation et en valorisant leur contribution à la vie collective;

**CONSIDÉRANT QUE** les partenariats établis avec des entreprises locales facilitent l'accès à des expériences concrètes et à des occasions d'emploi, tout en sensibilisant le milieu socioéconomique à la diversité, à l'équité et à l'inclusion;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet repose sur une équipe compétente, qualifiée et expérimentée, capable d'offrir un accompagnement individualisé, bienveillant et adapté aux besoins spécifiques de chaque participant, dans une approche respectueuse et inclusive.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Alain Poirier.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-17**

**D'ACCORDER** à Clé d'accès, pour l'année 2025-2026, une subvention maximale de 43 613 \$ pour la réalisation de son projet « Les Clés de la réussite – CHA-CHI », et ce, conditionnellement à ce que des vérifications ultérieures soient effectuées relativement à la nature de l'offre de service;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 7.5. SIS24-006 – LE GARDE-MANGER DE VALCANTON ET VILLEBOIS

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les orientations du Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, plus précisément dans la Priorité 1 – *Contribuer à la sécurité alimentaire des personnes en situation de vulnérabilité*, en répondant à l'action 1.1.1, qui vise à *soutenir financièrement les services d'aide alimentaire existants, tels que les popotes roulantes, les cuisines collectives et les services de dépannage alimentaire*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond aux besoins fondamentaux des personnes en situation de précarité en leur assurant l'accès à une alimentation saine et équilibrée;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue à briser l'isolement social et à renforcer les liens communautaires par la création d'un lieu de partage, de solidarité et d'entraide.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-18**

**D'ACCORDER** à Femmes d'actions, femmes de résultats, pour l'année 2025-2026, une subvention maximale de 38 880 \$ pour la réalisation de son projet « Le garde-manger de Valcanton et Villebois »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 8. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

### 8.1. PDC-139 – PAJEGASQUE EN FÊTE 2025 – VAL-VIL

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement gratuit favorise la participation de toute la communauté et renforce le sentiment d'appartenance;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet dynamise le milieu en offrant une programmation rassembleuse et attrayante.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-19**

**D'ACCORDER** au Camping du Lac Pajegasque une subvention maximale de 7 934 \$ pour la réalisation de son projet « Pajegasque en fête 2025 – VAL-VIL »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 8.2. PIEC-106 – RECOUVREMENT DE CHAISES - CHI

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet améliore la qualité et l'hygiène du mobilier pour mieux accueillir les usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** l'initiative soutient la pérennité et la qualité des services offerts dans le milieu.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-20**

**D'ACCORDER** au Club de l'âge d'or Les Intrépides de Chibougamau une subvention maximale de 8 740 \$ pour la réalisation de son projet « Recouvrement de chaises – CHI »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 8.3. PIEC-107 – ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – CHI

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permet la mise aux normes environnementales d'un site fréquenté par plus d'une centaine de campeurs, assurant ainsi la protection durable du milieu naturel;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet renforce l'attractivité du territoire en valorisant un site récréatif prisé, tout en soutenant la vitalité sociale et économique locale.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-21**

**D'ACCORDER** au Club de campeurs CIGAM une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Acquisition et installation d'un système de traitement des eaux usées – CHI »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 8.4. PIEC-108 – REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS DÉSUETS – CHI

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet modernise les infrastructures pour répondre aux besoins actuels et futurs des usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** ces améliorations soutiennent le développement et l'attractivité des installations pour l'ensemble de la communauté.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-22**

**D'ACCORDER** au Club de golf de Chibougamau-Chapais inc. une subvention maximale de 6 925 \$ pour la réalisation de son projet « Remplacement d'équipements désuets - CHI »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 8.5. PIEC-110 – ACQUISITION DE MATÉRIEL APICOLE - LSQ

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet renforce l'autonomie alimentaire locale en permettant la production de miel par et pour la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** l'initiative crée un impact collectif en formant des citoyens, stimulant l'économie locale et consolidant la capacité du milieu à s'organiser autour de pratiques respectueuses de l'environnement.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-23**

**D'ACCORDER** au Comité Lebel Environnement une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Acquisition de matériel apicole - LSQ »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. **DIVERS**

Aucun point n'est ajouté.

10. **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

11. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le 12 septembre 2025 comme prévu au calendrier.

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour est épuisé.

**Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-08-28-24**

**DE LEVER** la séance à 11 h 57.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

René Dubé  
Président

---

Marie-Claude Brousseau  
Directrice générale